

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
197<sup>e</sup> année  
1<sup>er</sup> avril 2021  
n° 12 / 7901<sup>e</sup>  
pages 625 à 688



## CHRONIQUE / Numérique

L'ubérisation et Les faux-courtiers – ou les plateformes numériques rattrapées par le droit des contrats

> Nicolas Balat

646

## ÉDITORIAL

625 La méchanceté des choses, *Fabrice Defferrard*

## ACTUALITÉS

630 Promesse unilatérale de vente (mention manuscrite) : exclusion en cas d'acte notarié  
640 Conférences (Cour de cassation) : l'office du juge des libertés

## POINTS DE VUE

642 La Cour pénale internationale et la Palestine : une décision hors du commun, *François Dubuisson et Ghislain Poissonnier*  
644 La solidarité passive mise en échec par le décès du débiteur, *Manon Viglino*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

651 **Chronique** : Le *Blocking Statute* ou comment s'en débarrasser, *Emmanuel Rosenfeld*  
657 **Panorama** : Droit de la filiation, *Patrice Hilt*  
668 **Notes** : Le financement du logement de la famille ou les prémisses d'un droit commun du couple, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 27 janv. 2021, Charlotte Goldie-Genicon*  
676 La sanction pénale de la fraude fiscale appliquée au trust qui n'en a que le nom, *note sous Crim. 6 janv. 2021, François Barrière*  
679 L'usucapion opposée à la publication, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 17 déc. 2020, Gabriel Sebban*  
683 Action paulienne : en présence de fraudes, la connaissance effective de la cession de parts sociales prévaut sur la connaissance présumée, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 12 nov. 2020, Sandrine Tisseyre*

## ENTRETIEN

688 Didier Kling et Aruna Soogrim – Quelles perspectives pour la détection et la prévention des difficultés à la suite du rapport de la mission « justice économique » ?

DALLOZ

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KRAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Sandrine Touton Michel

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2021

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

625

La méchanceté des choses



628

## DROIT DES AFFAIRES

### Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence (infraction d'obstruction) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 26 mars 2021

### Consommation

Tourisme (voyage à forfait) : portée de la responsabilité de l'organisateur, *CJUE* 18 mars 2021

Crédit à la consommation (contrat) : date de la fiche d'informations précontractuelles, *TJ Digne-les-Bains*, 2 mars 2021

### Contrat d'affaires

Transport aérien (annulation) : indemnisation des passagers en cas de grève, *CJUE* 23 mars 2021

### Société et marché financier

Société par actions simplifiée (président) : nomination pour une durée déterminée, *Com.* 17 mars 2021

630

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Promesse unilatérale de vente (mention manuscrite) : exclusion en cas d'acte notarié, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 18 mars 2021

Assurance de responsabilité (risque) : exclusion en cas de responsabilité contractuelle, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 18 mars 2021

### Famille-Personne-Succession

Mariage (contribution aux charges) : financement de l'acquisition d'un bien indivis, *Civ. 1<sup>er</sup>*, 17 mars 2021

Divorce (demande de l'épouse algérienne) : conformité à l'ordre public international, *Civ. 1<sup>er</sup>*, 17 mars 2021

632

## DROIT IMMOBILIER

### Construction-Urbanisme

Vente (état futur d'achèvement) : portée de la surface stipulée dans l'acte, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 18 mars 2021

632

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Substance nuisible (mineur de quinze ans) : ingestion d'une infusion toxique, *Crim.* 23 mars 2021

Irresponsabilité pénale (gendarmes) : grenade explosive ayant tué un manifestant, *Crim.* 23 mars 2021

## Procédure pénale

Détention provisoire (motivation) : indices graves et concordants, *Crim.* 16 mars 2021  
Tribunal pour enfants (impartialité) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 26 mars 2021

635

## DROIT PUBLIC

### Environnement

Produits phytopharmaceutiques (utilisation) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 19 mars 2021

### Santé publique

Praticiens (diplôme étranger) : inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 19 mars 2021

637

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

Harcèlement moral (preuve) : loyauté d'une enquête diligentée par l'employeur, *Soc.* 17 mars 2021

Discrimination (preuve) : communication des bulletins de paie, *Soc.* 16 mars 2021

Licenciement (discrimination) : portée de l'annulation de la décision préfectorale, *Soc.* 17 mars 2021

Licenciement (absence prolongée) : nécessité de remplacement définitif, *Soc.* 24 mars 2021

Licenciement économique (salarié protégé) : compétence de la juridiction judiciaire, *Soc.* 17 mars 2021

Inaptitude (aménagement du poste) : modification du contrat de travail, *Soc.* 24 mars 2021

Inaptitude (reclassement impossible) : domaine de l'obligation de motiver, *Soc.* 24 mars 2021

Durée du travail (forfait en jours) : contrôle de l'accord collectif, *Soc.* 24 mars 2021

Accord collectif (mise en cause) : maintien par engagement unilatéral du nouvel employeur, *Soc.* 24 mars 2021

640

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

### Procédure civile

Conférences (Cour de cassation) : l'office du juge des libertés

Compétence européenne (responsabilité parentale) : déplacement illicite d'un enfant, *CJUE* 24 mars 2021

Compétence européenne (recouvrement) : redevance de stationnement dans un parking, *CJUE* 25 mars 2021



## POINTS DE VUE

642 La Cour pénale internationale et la Palestine :  
une décision hors du commun  
par François Dubuisson et Ghislain Poissonnier

644 La solidarité passive mise en échec  
par le décès du débiteur  
par Manon Viglino



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

646 L'ubérisation et *Les faux-courtiers* –  
ou les plateformes numériques rattrapées  
par le droit des contrats  
par Nicolas Balat

651 Le *Blocking Statute* ou comment s'en débarrasser  
par Emmanuel Rosenfeld

### PANORAMA

657 Droit de la filiation  
*janvier 2020 – février 2021*  
par Patrice Hilt

### NOTES

668 Le financement du logement de la famille  
ou les prémisses d'un droit commun du couple,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 27 janv. 2021*  
par Charlotte Goldie-Genicon

676 La sanction pénale de la fraude fiscale appliquée  
au trust qui n'en a que le nom, *note sous Crim. 6 janv. 2021*  
par François Barrière

679 L'usucapion opposée à la publication,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 17 déc. 2020*  
par Gabriel Sebban

683 Action paulienne : en présence de fraudes,  
la connaissance effective de la cession de parts  
sociales prévaut sur la connaissance présumée,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 12 nov. 2020*  
par Sandrine Tisseyre



## ENTRETIEN

688 Didier Kling et Aruna Soogrim – Quelles perspectives  
pour la détection et la prévention des difficultés  
à la suite du rapport de la mission « justice économique » ?

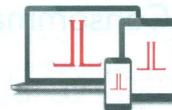
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**